

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Fernand Kartheiser, Député au Parlement européen

### **“Une victoire du bon sens pour l’industrie automobile européenne”**

Strasbourg, [11/03/2025] – Le député européen Fernand Kartheiser salue l’annonce récente de la Commission européenne, qui prévoit de modifier de manière ciblée l’article 8 du Règlement (UE) 2019/631 relatif aux normes d’émissions de CO<sub>2</sub> pour les voitures et véhicules utilitaires légers. Cette évolution majeure permettra aux constructeurs automobiles, jusqu’ici menacés par d’importantes amendes dès 2025, de compenser un éventuel dépassement de leurs objectifs d’émissions sur une ou deux années par de meilleurs résultats sur d’autres années.

« C’est une véritable victoire du bon sens », déclare Fernand Kartheiser. « Depuis plusieurs mois, j’ai vigoureusement soutenu les efforts visant à obliger la Commission à revoir un texte qui aurait pu se révéler destructeur pour l’une des industries les plus emblématiques d’Europe. Je suis rassuré de voir que nos graves inquiétudes ont été entendues ».

En effet, l’exigence d’un niveau de ventes élevé de véhicules électriques dès 2025, combinée à la faiblesse persistante de la demande sur le marché européen par les véhicules dites « zéro émission », risquait de placer nombre de constructeurs en situation d’infraction, avec à la clé des pénalités pouvant atteindre 16 milliards d’euros. Le nouveau dispositif envisagé par la Commission offrirait un « bol d’air » indispensable pour que les entreprises concernées puissent se concentrer sur les enjeux plus larges de compétitivité et de transition énergétique, sans subir immédiatement des sanctions financières exorbitantes.

Fernand Kartheiser souligne toutefois « qu’il faut rester vigilant » :

« Il ne s’agit pour l’instant que d’une annonce de la Commission et il faudra veiller à ce que la modification législative finale soit réellement efficace. Je continuerai à mettre la pression sur la Commission pour qu’elle propose un amendement digne de ce nom et qu’elle ne détruise pas notre industrie automobile, reconnue mondialement, sous couvert d’un Green Deal idéologique. »

Le député européen précise enfin qu’il restera très attentif à la suite du processus et qu’il continuera de solliciter ses collègues pour faire avancer un examen approfondi de la révision du Règlement 2019/631 avant la fin de l’année 2025.

#### **Contact presse**

James Holland, +32 (0) 499 528 710

*Fin du communiqué*